



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 22/10/2021

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE
Monique CHAUSSERIE
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h00.

1. Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. Création d'un parc à Tournay

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parc à proximité du centre bourg. Il présente deux parcelles appartenant à M. Fernand Castets, cadastrées C 230 et E 477 qui pourraient convenir.

Il informe les élus d'une prise de contact avec le propriétaire. L'objectif de cette prise de position est de s'inscrire dans une logique afin de pouvoir faire usage du droit de préemption en cas de vente.

Madame Céline FAGET demande si la commune ne possède pas de terrains pouvant convenir.

Monsieur le Maire indique qu'aucune des parcelles dont la commune est propriétaire ne peut convenir à un tel projet.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de retenir ces terrains en cas de vente.

Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire avec l'abstention de Marie MAURY.

3. Pôle Santé de l'Arros : avancée du projet

Monsieur le Maire rappelle la consultation concernant les travaux de construction, lancée le 3 novembre.

89 dossiers de consultation ont été retirés, 51 entreprises ont répondu, au total 63 offres ont été déposées sur l'intégralité des lots.

Suite à une 1ère analyse, les lots « menuiseries alu » et « menuiseries bois » ont été déclarés infructueux. Il a été décidé par l'architecte de fusionner ces 2 lots et de relancer une procédure d'appel d'offres. La date de remise des offres est le 6 janvier.

Dans le même temps, un guichet restreint a été créé afin de demander des compléments à certaines entreprises et de rentrer en phase de négociation. Les réponses à ce guichet sont attendues pour le 17 décembre 23h59.

Monsieur le Maire informe que, compte-tenu des éléments cités ci-avant, les chiffres définitifs seront présentés début janvier.

4. Projet de résidence Séniors

Monsieur le Maire présente un projet de résidence séniors Ages & vie, portée par la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, sur la parcelle B110 (terrain situé le long de la D817, en face du garage Renault). Monsieur le Président de la Communauté de Communes sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que ce type de projet ne correspond pas forcément à l'idée de proposer des solutions accessibles financièrement à l'ensemble des tournayais. Il rappelle que la volonté du conseil était de pouvoir proposer aux tournayais vieillissant un habitat adapté à un loyer mesuré.

Malgré ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne pas s'opposer à ce projet.

Madame Céline FAGET trouve l'opportunité intéressante pour l'emploi et le commerce local.

Monsieur Roger SETAU s'interroge sur l'inondabilité, sur l'accès au terrain.

Monsieur le Maire indique que de nombreux points seront à finaliser avec la DDT, mais que ce sera du ressort de la Communauté de Communes. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'un premier contact entre la collectivité et Ages & vie.

Monsieur Jérôme ARTIGUE souhaite que si ce projet ne correspondait pas aux attentes politiques et sociales des élus tournayais, il en serait mené un autre au niveau communal.

Monsieur le Maire le lui confirme.

La proposition de ne pas s'opposer au projet de la Communauté de Communes est adoptée à l'unanimité.

5. Projet de rénovation de la Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le SDE65 dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments de la caserne de Gendarmerie. Le résultat de cet audit est annexé au présent compte-rendu.

Il présente différents scénarii proposés pour l'agrandissement des bureaux de l'actuelle caserne. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, 10 gendarmes exercent leurs fonctions à Tournay, un onzième en 2022 et qu'il n'est pas pour l'heure d'actualité de regrouper les casernes de Tournay et de Pouyastruc. La proximité de l'autoroute fait de Tournay un site privilégié.

Monsieur Jérôme ARTIGUE pense que les élus tournayais envoient un signal fort dans le maintien de la caserne, en envisageant des travaux.

Monsieur le Maire indique également que les travaux pourront être pris en compte dans une revalorisation du loyer annuel.

6. Renouvellement du bail de la Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle que le bail en vigueur entre la Gendarmerie et la commune pour la location de la caserne de Tournay arrive à échéance le 31 mars 2022. La durée du bail est basée sur 9 ans.

Monsieur le Maire propose de reconduire le bail au loyer annuel de 70 464 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Contrat de sécurité intégré avec le groupement de Gendarmerie de TARBES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », un volet sécuritaire est développé. La commune a été retenue dans l'expérimentation des contrats de sécurité intégrée qui visent à renforcer les liens entre la commune et la Gendarmerie.

Ce contrat est un partenariat entre la collectivité et les forces de Gendarmerie qui s'articule autour de la sécurité dans les différents projets municipaux, dans les gestions de crise mais aussi dans les commerces.

Il est conclu pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 15 décembre 2024 et peut être reconduit tacitement. Chaque année, un bilan de la mise en œuvre sera dressé afin d'adapter les actions.

Monsieur le Maire propose d'approuver la signature du contrat de sécurité intégré.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Modification du représentant de la Commune au Syndicat Départemental d'Énergies (SDE)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Francis ARTIGUE est le représentant de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergies des Hautes-Pyrénées. Il informe que les demandes formulées par la commune ne sont à ce jour pas finalisées. Être désigné comme délégué lui permettrait d'assister aux assemblées générales et faire remonter son mécontentement par rapport aux services attendus.

M. le Maire propose donc, de représenter la commune en lieu et place de Monsieur Francis Artigue à compter du 1er janvier 2022, et que ce dernier devienne suppléant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Information sur le droit de préemption

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente du terrain B333 situé à l'arrière des locaux de Monsieur SANZ, avenue de Bagnères. Ce dernier s'est porté acquéreur de ce terrain et la commune a le droit de préempter. Monsieur le Maire indique s'être entretenu avec Monsieur SANZ pour lui faire part de son inquiétude de voir construire des locaux qui resteraient vides comme c'est actuellement le cas sur la zone commerciale de Carrefour. Monsieur SANZ lui a indiqué vouloir construire une usine de création de meubles.

Compte-tenu de ces éléments, monsieur le Maire indique ne pas vouloir faire usage du droit de préemption.

10. Proposition de groupe scolaire à TOURNAY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avec Madame VATONNE, inspectrice académique a été organisée, le 14 décembre 2021.

Lors de ce rendez-vous, Madame VATONNE a évoqué la création d'un groupe scolaire à Tournay. Cette proposition découle de la baisse des effectifs à l'école maternelle et permettrait une mutualisation de la direction des 2 écoles. Il indique que la position des 2 directeurs est encore floue.

Toutefois, monsieur le Maire indique que la diminution du nombre d'enfants à l'école maternelle n'est que provisoire, et que ce groupe scolaire n'amène aucune plus-value à l'offre scolaire. Par conséquent, il propose de s'opposer à cette création.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

11. Suppression d'un emploi suite à mutation

Monsieur le Maire explique que suite à la mutation d'un agent, rédacteur principal, il convient donc de supprimer le poste de rédacteur principal des effectifs de la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire explique que le remplacement du secrétaire général est effectué par un adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Il propose de créer au tableau des effectifs de la Mairie un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de première classe et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

13. Travaux d'assainissement : Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée le 6 octobre pour les travaux du programme 2021 d'assainissement « RECONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT, DES RÉSEAUX SECS ET DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, TRAVAUX DE VOIRIE - Rue des Coteaux de l'Arrêt - Rue Lestrade et Rue de l'Arros ». 32 entreprises ont répondu. Les offres sont en cours d'analyse auprès du cabinet BOUBEE-DUPONT Eau et Environnement.

Les marchés seront attribués début janvier.

Toujours dans le cadre de l'assainissement, monsieur le Maire indique également que les problèmes rencontrés au niveau du quartier de Gabastou sont récurrents lors de forts épisodes pluvieux. Des déversoirs d'orages sont peut-être envisageables et cette solution sera étudiée avec la police de l'eau.

FINANCES

14. Opérations façades

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-41 en date du 21 juin 2021 portant adoption du règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides « Programme Façades ». Il rappelle également l'enveloppe financière de 50.000 € inscrite au budget 2021 et le principe de co-financement de la Région, à savoir 1€ engagé par la commune, 1€ engagé par la Région.

Madame Dominique BARIS indique que plusieurs demandes de subventions ont été adressées en mairie. Elle précise que toutes les demandes sont situées au sein du secteur éligible à l'attribution de l'aide financière sauf celle présentée par Monsieur MONT qui est en limite.

Monsieur le Maire indique que pour les attributions 2021, il est souhaitable de rester dans le périmètre défini et qu'il sera possible de la réajuster en 2022.

Monsieur Pierre SEUBE demande s'il ne serait pas souhaitable de limiter le nombre de dossiers à déposer notamment dans le cas des SCI.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de cette opération, à savoir rendre attractif le cœur du village. Si une SCI porte un projet de rénovation sur plusieurs bâtiments du périmètre, cela n'est pas dérangeant.

Madame Dominique BARIS indique que dossiers ont été étudiés conjointement avec la Région Occitanie et le CAUE lors d'une réunion qui s'est tenue le 23 novembre en mairie.

Les dossiers retenus sont :

Jackie CHIRON	Rue Emile Gabarrot	1 344.20 €
Elise DARRE	1 rue Lordat	3 470.50 €
Cédric CABARROU	23 place d'Astarac	1 540.00 €
Olivier DENAGISCARDE	11 rue A. Pédebidou	14 960.00 €
Françoise DUBARRY	10 rue Général Dupouey	1 347.50 €
Georges BORRUT	6 place d'Astarac	5 244.25 €
Dominique ARNE - LE VAN LOI	15 rue Emile Gabarrot	4 097.50 €
Janine ARTIGUE	22 place d'Astarac	2 420.00 €
Gilles MAUBUSSIN	4 rue A. Pédebidou	5 040.00 €

Le versement de ces subventions interviendra après réception de la facture acquittée.

Concernés par l'opération, MM Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE et Mme Dominique ARNE ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Projet Maison Lacoste : Demande de subvention et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la Maison Lacoste sise rue Gerde d'un coût de 540.100 €. Il présente le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Montant (HT)	Pourcentage
Région	61 000,00 €	11,29%
Habitat/Logement	25 000,00 €	4,63%
Espaces Publics	36 000,00 €	6,67%
Etat	145 700,00 €	26,98%
DSIL	141 200,00 €	26,14%
ARCD	4 500,00 €	0,83%
Département	20 000,00 €	3,70%
Autofinancement	313 400,00 €	58,03%
TOTAL	540 100,00 €	

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet tel que présenté et de solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Demande de subvention ONAC pour le Monument aux morts

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée auprès de 3 entreprises, pour la rénovation des peintures des noms inscrits sur le monument aux morts ainsi que l'ajout de 5 nouveaux noms. L'entreprise Faulong a présenté l'offre la mieux-disante.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Faulong pour un montant de 1.175 € HT et de solliciter une subvention auprès de l'ONACVG 65.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Demande de subvention école maternelle Francis JAMMES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par le directeur de l'école maternelle de Tournay, M. Jean-François MAURY, concernant un moment d'échange autour de Noël.

Pour l'aider à financer ce projet, il sollicite une subvention exceptionnelle de 350 € auprès de la municipalité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Demande de subvention école élémentaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par la directrice de l'école élémentaire de Tournay, Mme Christelle FOURCADE, pour l'acquisition de livres pour le Noël de l'école élémentaire.

Pour l'aider à financer cet achat, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € auprès de la municipalité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Demande de subvention de l'Association Sportive du Collège du Val d'ARROS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par le Principal, Président de l'association sportive du Collège du Val d'Arros, M. Cédric CARASCO, pour le bon fonctionnement de l'association.

Monsieur le Maire indique qu'aucun montant n'était noté sur le courrier de demande et qu'il s'est donc rapproché de M. Carasco. Ce dernier lui a indiqué qu'une aide de 1.000 €uros serait idéale.

Monsieur le Maire propose de demander un état des lieux des enfants par

commune dans l'avenir. Toutefois, il souligne la forte collaboration, notamment lors du 11 novembre, existant entre le collège et la commune et propose une aide exceptionnelle de 300 € à l'association sportive.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Demande de subvention de l'AFM Téléthon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'association AFM Téléthon.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité apporte, chaque année, une aide logistique à l'antenne locale, lors du week-end du Téléthon, et propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Remboursement des frais de déplacement au Salon des Maires à PARIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de déplacement engendrés par sa participation au Salon des Maires 2021 à Paris, du 16 au 18 novembre.

Il laisse la présidence à M. Francis ARTIGUE qui propose de prendre en charge la totalité des frais de transport pour 466.62€ ainsi qu'une nuit d'hôtel pour 184.88€ soit un total de 651.50€.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Tarifs ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021-83 fixant les tarifs de la sortie au festival Ecran Jeunesse à Bagnères de Bigorre. Suite à une modification des tarifs, il est nécessaire de reprendre une délibération.

Il informe également les membres du conseil municipal d'une intervention de l'association « Coucou Nature » fixée au 12 janvier 2021 pour laquelle il convient de fixer les tarifs.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- **Festival Ecran Jeunesse** : Quotient 1 : 9€, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11€, Quotient 4 : 12€, Quotient 5 : 13€, Quotient 6 : 14€
- **Coucou Nature du 12 janvier 2022** : Quotient 1 : 9€, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11€, Quotient 4 : 12€, Quotient 5 : 13€, Quotient 6 : 14€

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement sur le budget 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget primitif 2021 adopté par délibération n°2021-35 le 19 avril 2021 avait ouvert les crédits suivants :

- **Chapitre 21 : 889.000 €**
- **Chapitre 23 : 1.930.000 €**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, monsieur le Maire propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses ci-dessus soit chapitre 21 : 222.250 € et chapitre 23 : 482.500 ; selon le détail ci-dessous :

IMPUTATION COMPTABLE	MONTANT BP 2021	AFFECTATION
2117	95.000 €	23.750 €
2151	100.000 €	25.000 €
2138	570.000 €	142.500 €
21568	20.000 €	5.000 €
21571	30.000 €	7.500 €
2158	38.000 €	9.500 €
2183	16.000 €	4.000 €
2184	20.000 €	5.000 €
2313	1.930.000 €	482.500 €

24. Aide exceptionnelle au Secours Populaire

Madame Dominique ARNE présente le travail de la commission sociale. Plusieurs personnes, recensées par le Secours Populaire, sont en situation de précarité. La Commission sociale propose qu'un cadeau de fin d'année, une boîte de chocolat accompagnée d'un dessin des élèves de la maternelle, puisse leur être offert. Le budget alloué à cette opération serait de 137€.

Madame ARNE précise que pour les années futures, une action puisse être menée conjointement avec la Communauté de Communes. Un contact a été établi

avec Madame Nathalie BONNET, vice-présidente en charge de l'action sociale.

Madame Dominique Baris demande comment seront distribuées ces boîtes.

Madame Fabienne BALLARIN interroge sur l'action autour des boites de chaussures réalisée en 2020 en partenariat notamment avec le collège.

Monsieur Roger SETAU demande comment est établie la liste des bénéficiaires.

Monsieur Pierre SEUBE indique que la distribution sera faite par le Secours Populaire, en fonction de la liste des bénéficiaires. Concernant l'action autour des boites 2020, il indique que cela a engendré une logistique très lourde pour vérifier les boites afin de s'assurer de leur contenu. Cette opération n'a par conséquent pas été reconduite.

Madame Dominique ARNE tient à remercier les agents de la maternelle et plus précisément Morgane MONCORGER pour leur participation. Elle indique qu'elle se rendra à la rentrée à la rencontre des enfants pour les remercier.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la commission sociale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Participation au Fonds de Solidarité Logement 2021

Monsieur le Maire présente le Fonds de Solidarité Logement porté par le Département. Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant sur l'ensemble du Département.

Le Département propose une répartition des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour 2021, la participation de la commune se monte à 463.71€.

Monsieur le Maire propose de contribuer à ce fonds.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

26. Repas des aînés

Monsieur le Maire indique que compte-tenu des conditions sanitaires liées au COVID, il n'est pas possible de proposer un repas de fin d'année aux Aînés de la Commune. Il a été envisagé de distribuer une boîte de chocolat aux personnes de 70 ans et plus, toutefois le but de ce moment étant de se retrouver pour échanger en toute convivialité, Monsieur le Maire propose de réfléchir à une alternative.

Monsieur Pierre SEUBE indique qu'on n'est pas tenu d'attendre Noël pour proposer un moment convivial.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que la Préfecture relance la collectivité pour le classement des cours d'eau à l'Arboretum.

Monsieur Jérôme ARTIGUE indique qu'il se rendra sur place.

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de M. RUMEAU de Séméac de voir attribuer une rue de Tournay au nom d'André DUCASSE, son aïeul, mort pour la France le 15 mai 1940.

Le conseil municipal répond par la négative

- Monsieur Roger SETAU demande s'il serait envisageable de créer une aire de covoiturage impasse de Bagnères pour désengorger le stationnement sur la place.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un projet à mener autour du covoiturage mais que celui-ci doit avoir un sens logique et que toutes les hypothèses devront être étudiées.

La séance est levée à 21H30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE